



Actualités

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Retrouvez le bulletin de santé du végétal (Bsv) sur le site des Chambres d'Agriculture : <http://cra-lorraine.fr>.

CFE

Lors de votre début d'activité, vous avez déposé une déclaration au Centre de Formalités des Entreprises. Depuis, votre exploitation a peut-être évolué (transfert de siège, modification d'adresse administrative ou de correspondance, situation maritale, changement d'activité, bailleur de biens ruraux, départ en retraite avec conservation d'une exploitation de subsistance, départ en retraite avec conservation de stocks, modification de la nationalité etc...). N'oubliez pas de le signaler.

Contact : Patricia Teufel 03 87 66 12 57 ou patricia.teufel@moselle.chambagri.fr

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LA TOILE

Inscriptions en ligne aux formations, détails de nos offres de services, infos pratiques, agenda...

Retrouvez-nous sur notre site internet www.cda-moselle.fr

COORDONNÉES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Ouverture du lundi au jeudi : 8 h - 12 h et 13 h - 17 h
le vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h
Standard : 03 87 66 12 30
site internet : www.cda-moselle.fr

Elevage :

secrétariat : 03.87.66.12.46

Françoise BOLZINGER

Conseil d'Entreprise/Sociétés :

secrétariats :

Christiane DOROFIEFF 03.87.66.12.49

Céline VENDRAMÉLLO 03.87.66.12.38

Formation - Apprentissage :

secrétariat : 03.87.66.12.48

Nathalie CEDRINI

Juridique - Aménagement - CFE :

secrétariat : 03.87.66.12.57

Patricia TEUFEL

Diversification : 03.87.66.01.29

responsable : Clotilde GIRARD

Organisme Indépendant des Bovins :

03.87.66.03.87

responsable : Ludovic ZIDAR

MVAB/Drainage : secrétariat : 03.87.66.01.43

Annie SCHROTZENBERGER

Agronomie : secrétariat : 03.87.66.12.42

Jamela BECCHERLE

Environnement : secrétariat : 03.87.66.12.44

Corinne MANGEL

Bâtiments : secrétariat : 03.87.66.12.43

Marie-Josée ZIMMERMANN

Comité de rédaction du 25/03/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie-Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Une installation de contention comme un tracteur !

Peut-on travailler sans tracteur ? La question ne se pose pas. Peut-on conduire un troupeau sans contention ? Ici aussi, la question ne devrait pas se poser, tant les intérêts sont multiples sur un élevage : attraper, trier, droguer, peser... en toute sécurité.

Pour autant, les installations efficaces ne sont pas légion... Manipuler ou intervenir sur des animaux de manière simple, sans danger et rapidement nécessite un outil réfléchi, à l'échelle du troupeau, des bâtiments, ou de la pâture.

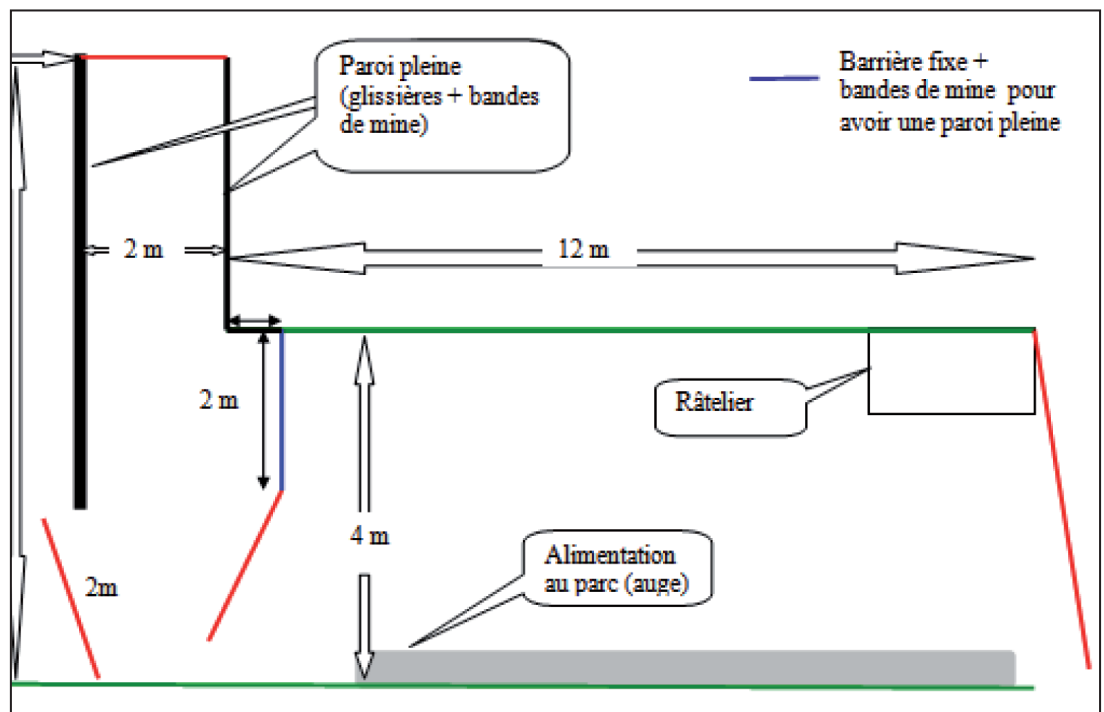
Où le positionner, quelle circulation organiser, quels accès ajouter au parc de base ? Répondre à ces questions revient à définir ses besoins. Une réflexion engagée entre l'éleveur et le conseiller permet d'élaborer des dispositifs répondant aux attentes de l'éleveur. Bien définir ses besoins d'intervention (et donc de manipulation) est un des secrets d'une installation réussie.

Les erreurs à éviter

Il ne s'agit pas de placer une installation fixe devant les portes du hangar... Il ne s'agit pas non plus de faire un couloir d'un mètre de large si ce n'est pour faire circuler que des veaux (80 cm de large va correspondre à 90 % des animaux). Certaines normes sont à prendre en compte, et une certaine logique est à appliquer.

Prendre en compte le comportement des animaux

Pour réaliser une installation fonctionnelle, tant à la ferme qu'en pâture, il faut se mettre à la place des animaux et donc connaître le comportement animal. Pour faciliter la circulation des animaux dans l'installation il faut éveiller l'instinct de fuite des animaux, et ne pas leur laisser d'autres choix que d'aller là où nous voulons les faire passer. Pour se faire, privilégier l'utilisation au maximum des parois pleines, et pas de simples barrières ajourées. Essayer de limiter, casser, les angles dans le parc d'attente, cela évitera aux



Exemple de souricière, avec une partie consacrée au chargement des animaux.

animaux de s'agglutiner dans un coin et de ne plus bouger... Préférez des couloirs de contention avec une entrée latérale, plutôt que par l'arrière.

Au niveau des barrières / parois prévoir une hauteur suffisante pour que les animaux ne soient pas tentés de sauter (1,80 m sera la référence). Il faudra prévoir un espace suffisant pour que les animaux ne soient ni trop serrés, ni trop libres dans le parc d'attente (avant le couloir). On comptera 1,5m² pour un bovin adulte, et 2,5m² pour une vache avec son veau.

En pâture

Pour la pâture, il faut prendre en compte les chemins utilisés par les animaux, ainsi que le lieu d'abreuvement. Il conviendra de placer l'attrape près d'un endroit

La Caisse d'Assurance Accidents agricoles de Moselle vous accompagne :

Dans le cadre de la prévention des risques liée à la manipulation des animaux, la CAAAM vous accompagne dans vos projets, par le biais d'aide financière. Suite à la réalisation de votre installation, une commission vient chez vous pour constater le travail effectué, et vous allouera une aide financière d'un montant maximum de 1.500 €.

Si vous faites l'acquisition d'une cage de contention (pesée) la CAAAM peut vous octroyer une subvention d'un montant de 40 % avec un plafond de 1.000 €.

Pour plus de renseignement, contactez Marc Bordin au 06 80 68 11 97.

où ils ont l'habitude de passer.

De plus il est possible de positionner des points d'alimentation dans l'attrape (ou souricière), ce qui habituera d'autant plus les animaux à se rendre à l'intérieur de l'installation et donc faciliter la « capture » lorsqu'on en a besoin. Il conviendra alors

d'ajuster les dimensions de l'installation.

Des projets ? Une réflexion ? Une confirmation ? Des questions ? La Chambre d'agriculture de la Moselle, possède un savoir-faire, et peut vous répondre et vous accompagner dans la réalisation d'une étude, ou dans votre formation à la manipulation des animaux.

Loïc MERSON

La Chambre d'agriculture de Moselle met en avant les élevages utilisant le service Bovins Croissance, et met en ligne pour les éleveurs qui le souhaitent certains chiffres qui promeuvent leur élevage. Désireux de connaître leurs résultats, rendez-vous sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.cda-moselle.fr

Chambre d'agriculture de la Moselle Service élevage au 03 87 66 12 45 ou Loïc Merson au 06 07 10 75 62 ou loic.merson@moselle.chambagri.fr

